

## Ethiopie, mars 2011

L'Ethiopie est un pays à faible revenu avec une population d'environ 73,9 millions d'habitants, ce qui en fait le deuxième pays le plus peuplé d'Afrique. En outre, il est l'un des pays les moins urbanisés, avec 84% de sa population vivant en milieu rural. En 2008, le Revenu National Brut (RNB) par habitant était d'un peu plus de 319 dollars par habitant (en termes de parité de pouvoir d'achat), inférieur à la moyenne sub-saharienne qui est de 995 dollars<sup>1</sup>. Environ 39 pour cent de la population vit en dessous du seuil de pauvreté internationale. Le taux d'alphabétisation des adultes est d'environ 76 pour cent et le taux de mortalité infantile était de 123 pour mille enfants âgés de moins de cinq ans. En 2007, les dépenses sur la santé publique représentaient 1,3 pour cent du PIB<sup>2</sup> et les dépenses générales du gouvernement dans le secteur de la santé en % des dépenses totales du gouvernement étaient de 10 pour cent<sup>3</sup>.

### Programme de vaccination

Le Programme Elargi de Vaccination (PEV) a été introduit en Éthiopie en 1980. Il se trouve au sein de la Division Santé de la Famille, au Ministère de la Santé. L'infrastructure de la santé se compose d'environ 15.000 postes de santé (kebeles), 819 bureaux de santé de districts (woredas), 98 zones de santé et 11 bureaux régionaux de la santé. Il existe une personne focale PEV dans chacune des régions de santé. En 2008-2009, le ministère de la Santé a été largement réorganisé. Une série de réformes sur la fonction publique de base et l'activité technique des entreprises a été mise en œuvre. Un processus annuel de planification ascendante (woreda) et un nouveau système d'information et de gestion de la santé ont été introduits. La vaccination et d'autres programmes de santé ont été placés dans l'une des trois Directions : agraire, urbaine et pastorale. Un Comité de Coordination Inter-Agences de la vaccination et un Comité de coordination national du secteur de la santé supervisent le PEV.

La couverture vaccinale dans le pays s'est améliorée de façon significative au cours des dix dernières années<sup>4</sup>. Selon les estimations de l'OMS et de l'UNICEF, la couverture par le DTC3 était de 69 pour cent en 2000, le vaccin anti-rougeole (MCV) était de 59, et le vaccin contre la polio troisième dose (POL3) à 66 pour cent. En 2009, la couverture pour le DTC3 était de 79 pour cent, 75 pour cent pour le MCV et 76 pour cent pour le POL3. Quoi qu'il en soit, d'importantes disparités régionales persistent, avec les régions Somali et Gambella faisant état de taux de couverture par le DTC3 de 15% et 35%, bien en dessous de la moyenne nationale. Le vaccin pentavalent (contenant l'hépatite B et les antigènes de la grippe humaine virus B) a été introduit en 2007. L'Ethiopie a confirmé six cas de poliomyélite en 2010.

---

<sup>1</sup> "Les Indicateurs de Développement de la Banque Mondiale 2010", RNB par habitant ajusté à la PPA

<sup>2</sup> Statistiques de Santé Mondiale 2010, données pour 2008:

[http://apps.who.int/immunization\\_monitoring/en/globalsummary/countryprofileresult.cfm](http://apps.who.int/immunization_monitoring/en/globalsummary/countryprofileresult.cfm)

<sup>3</sup> <http://www.countdown2015mnch.org/documents/2010report/CountdownReportAndProfiles.pdf>

<sup>4</sup> [http://www.gavialliance.org/resources/CSO\\_Ethiopia.pdf](http://www.gavialliance.org/resources/CSO_Ethiopia.pdf)

L'Éthiopie est sur la bonne voie pour atteindre les objectifs des OMD n°4 et 5.<sup>5</sup>

### **Financement du programme de vaccination**

En 2001, avant le financement GAVI, l'Éthiopie a dépensé 8,3 millions de dollars sur son programme de vaccination de routine et 17,3 millions de dollars supplémentaires sur les services de vaccination complémentaires. Les dépenses générales en vaccination de routine ont augmenté de 31% en 2003, la première année de soutien de GAVI, principalement pour les vaccins et l'équipement d'injection. Les dépenses totales au titre du PVN en 2003 ont été de 23,6 millions de dollars<sup>6</sup>. En 2007, 54,8 millions de dollars ont été dépensés pour la vaccination, 3 millions de dollars (6%) ont été fournis par le gouvernement.

Selon la période 2006-2010 du PPAc, 17 millions de dollars ont été dépensés en 2004 spécifiquement sur le programme PEV de routine (6 \$ par enfant né cette année-là). En y ajoutant les dépenses partagées des services de santé d'appui au PEV, ce chiffre atteint 24 millions de dollars (9 \$ par enfant). Le gouvernement a financé 805 721 \$ des dépenses spécifiques du PEV de routine (3,4 pour cent), moins de 1 \$ par enfant<sup>7</sup>.

Selon le rapport conjoint OMS / UNICEF, le gouvernement éthiopien a dépensé 1,4 millions de dollars pour la vaccination d'environ 3 229 000 enfants en 2009, un investissement de moins de 1\$/enfant. Le montant de 1,4 millions représentait 12% du total du budget 2009 en PEV de routine.

Selon la période 2010-2014 du PPAc, les dépenses totales du PEV en 2009 ont été de 56,7 millions de dollars. Ce chiffre suggère que la part du gouvernement était d'environ 3 pour cent.

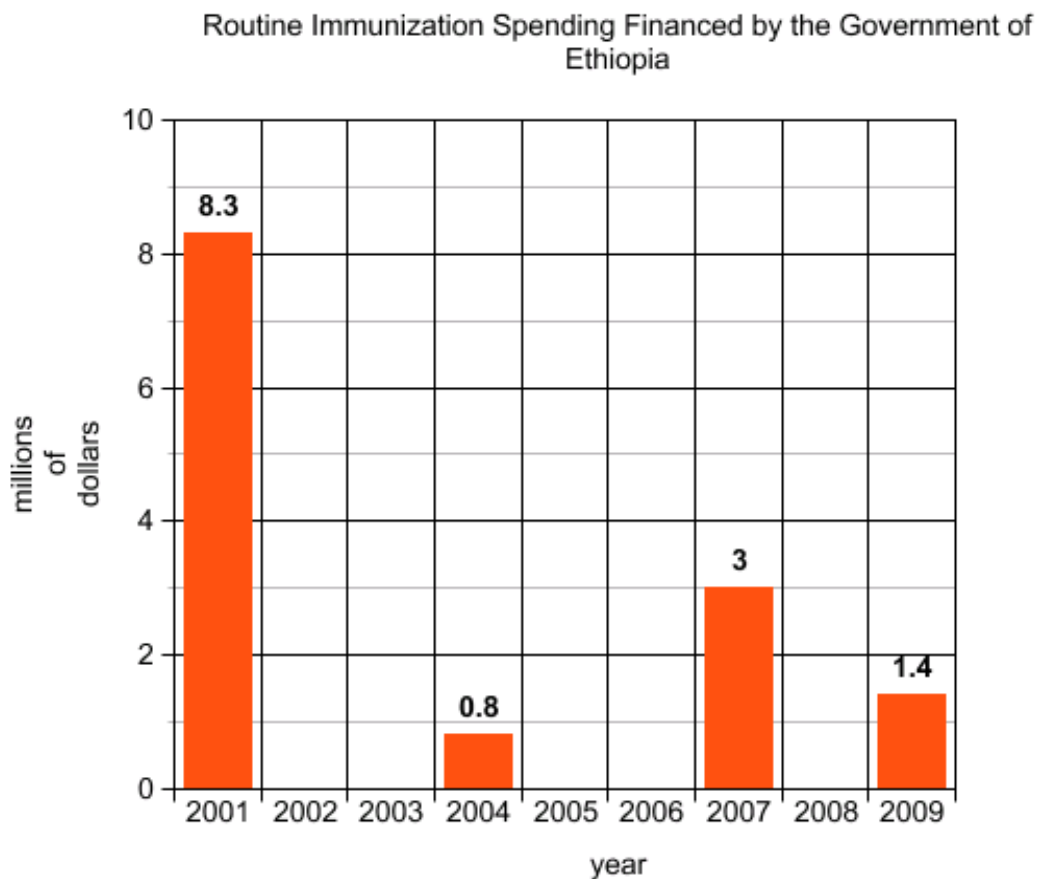
---

<sup>5</sup> [http://www.mdgmonitor.org/country\\_progress.cfm?c=ETH&cd=](http://www.mdgmonitor.org/country_progress.cfm?c=ETH&cd=)

<sup>6</sup> [http://apps.who.int/immunization\\_monitoring/en/globalsummary/IndicatorTS\\_Result.cfm](http://apps.who.int/immunization_monitoring/en/globalsummary/IndicatorTS_Result.cfm)

<sup>7</sup> Base de données OMS Financement de la Vaccination : [http://www.who.int/immunization\\_financing/indicators/en/](http://www.who.int/immunization_financing/indicators/en/)

Le pourcentage des dépenses en vaccination de routine financées par le gouvernement en 2009<sup>8</sup> : 12%, 1,4 millions de dollars.



Source: WHO Immunization Profiles

Le gouvernement paye principalement pour les salaires, le transport, la mobilisation sociale et l'entretien et les frais généraux, tandis que les donateurs paient pour les vaccins, la formation, le contrôle, la surveillance, les frais d'investissement, et la vaccination complémentaire. Les principaux partenaires financiers sont GAVI, l'USAID, les Pays-Bas, le gouvernement du Japon et l'UNICEF<sup>9</sup>.

<sup>8</sup> [http://apps.who.int/immunization\\_monitoring/en/globalsummary/countryprofileresult.cfm](http://apps.who.int/immunization_monitoring/en/globalsummary/countryprofileresult.cfm)

<sup>9</sup> [http://www.who.int/immunization\\_financing/countries/eth/about/en/index.html](http://www.who.int/immunization_financing/countries/eth/about/en/index.html)

## Législation sur la vaccination

Extraits de la Constitution éthiopienne:

- Chapitre III, Article 41 (droits économiques, sociaux et culturels) de la Constitution éthiopienne stipule que : « L'Etat a l'obligation d'allouer des ressources toujours croissantes afin de fournir au public la santé, l'éducation et autres services sociaux »<sup>10</sup>.
- Chapitre V, Article 51 (Pouvoirs et fonctions du gouvernement fédéral) déclare que : «Il doit établir et mettre en œuvre des normes nationales et des critères politiques de base pour la santé publique ... »<sup>11</sup>
- Chapitre X, Article 90 (objectifs sociaux) stipule que : «Dans la mesure où les ressources du pays le permettent, les politiques doivent viser à fournir à tous les éthiopiens l'accès à la santé publique et à l'éducation, à l'eau potable, à la sécurité du logement, alimentaire et sociale<sup>12</sup> ».
- Livre VIII, Chapitre VI, Article 831 (contrôle des substances toxiques et des médicaments) établit le droit du gouvernement de contrôler les substances toxiques et les médicaments.<sup>13</sup>.

En 2010, le Parlement éthiopien a approuvé « la Proclamation No.690 / 2010 sur l'assurance en matière de Santé sociale. » La Proclamation N ° 690/2010 garantit une couverture universelle des soins de santé à tous les citoyens. Le projet de loi reconnaît les subventions croisées comme un mécanisme de financement durable des soins de santé. Il identifie également les quatre sources de financement. Les bénéficiaires sont définis. Le paquet de services de santé couverts est laissé au soin du gouvernement pour définition et réglementation.

Les vaccins sont placés sous la réglementation gouvernementale par le biais de la « Proclamation n ° 661/2009 sur la gestion et le contrôle de la nourriture, des médicaments et des soins de santé ». L'Ethiopie a un parlement bicaméral. La santé, la vaccination et le financement de la vaccination et la surveillance du budget sont de la responsabilité du Comité permanent des affaires sociales, et des Représentants de la Maison du Peuple.

---

<sup>10</sup> <http://www.ethiopian-law.com/federal-laws/fdre-constitution/314-chapter-three-fundamental-rights-and-freedoms.html>

<sup>11</sup> <http://www.ethiopian-law.com/federal-laws/fdre-constitution/311-chapter-five-the-structure-and-division-of-powers.html>

<sup>12</sup> <http://www.ethiopian-law.com/federal-laws/fdre-constitution/306-chapter-ten-national-policy-principles-and-objectives.html>

<sup>13</sup> <http://www.ethiopian-law.com/federal-laws/substantive-law-legislations/criminal-law/petty-offences/300-book-viii-special-part.html?start=6>

## **Les apports de Sabin Vaccine Institute, SIF**

Octobre 2009: Première commission parlementaire d'information sur le financement de la vaccination parrainée par Sabin.

### **Buts et Objectifs**

Assurer un financement durable de la vaccination de routine par le biais :

- de la poursuite des commissions d'information parlementaires périodiques, afin d'inclure les informations sur les dépenses en cours et estimer l'efficacité du PEV
- de l'augmentation annuelle des demandes budgétaires par le ministère de la Santé pour le PEV de routine
- du plaidoyer parlementaire pour des budgets du PEV accrus et un contrôle parlementaire actif sur la mise en œuvre du PEV
- de l'émission de rapports régionaux sur les dépenses et les budgets opérationnels en matière de vaccination de routine
- de la rédaction d'une nouvelle loi afin de garantir des budgets gouvernementaux annuels affectés spécifiquement au PEV de routine